

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 SG 99 : Subvention (13 000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e) afin de soutenir le travail de mise en lumière du cinéma documentaire qu'elle mène tout au long de l'année à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Documentaire sur grand écran ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association Documentaire sur grand écran afin de soutenir le travail de mise en lumière du cinéma documentaire qu'elle mène tout au long de l'année à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 13.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2013.